

Province de Québec
Municipalité de St-Etienne-de-Beauharnois

Règlement no. 2002-126
Règlement du plan d'urbanisme

Attendu que le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Beauharnois Salaberry est entrée en vigueur le 28 juin 2000;

Attendu que la municipalité de St-Etienne-de-Beauharnois se doit de rendre conforme son plan d'urbanisme au schéma d'aménagement révisé, en vigueur de la MRC de Beauharnois Salaberry;

Attendu l'adoption du projet de règlement du plan d'urbanisme à la séance du 10 septembre 2002, sous le no. 2002;

Attendu l'assemblée publique de consultation tenue le 7 octobre 2002;

Attendu l'avis de motion donné à la séance du 8 octobre 2002;

Attendu que pour ce faire la municipalité de St-Etienne de Beauharnois adopte un nouveau règlement du plan d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par : M. Jocelyn Montpetit
appuyé par : M. Louis Pouliot

et résolu unanimement

Que le règlement adoptant le plan d'urbanisme de la municipalité de St-Etienne-de-Beauharnois soit et est adoption avec les modifications proposées.

Que le dit règlement porte le no. 2002-126 et entre en vigueur conformément à la Loi.

Que le règlement du plan d'urbanisme soit soumis à la MRC de Beauharnois Salaberry, à la Commission municipale du Québec ainsi qu'aux municipalités dont le territoire est contigu à la municipalité de St-Étienne-de-Beauharnois.

Adopté

*Voir livre de règlement du plan d'urbanisme aux archives de la municipalité de St-Etienne-de-Beauharnois

Tous les membres du conseil déclarent avoir pu consulter une copie de ce règlement et dispense de lecture a été demandée.

Gaétan Ménard
Maire

Ginette Prud'Homme
Secrétaire Trésorière